

# Gratuité des transports en commun : pas si vite, mettent en garde les sénateurs

La gratuité des transports en commun n'est pas envisageable à court terme, mais pourrait en principe l'être à l'avenir. Quoi qu'il en soit, elle doit s'inscrire dans une politique globale, qui dépasse le seul cadre des transports, peut-on lire dans le rapport sénatorial de la mission d'information sur la gratuité des transports collectifs.

La gratuité des transports créerait un effet d'aubaine

Pour les sénateurs auteurs du rapport, à l'heure d'aujourd'hui les conditions ne sont pas réunies pour la mise en place d'une gratuité totale partout en France. La gratuité totale est possible lorsque la demande est inférieure à l'offre de transports (ce qui est le cas de toutes les villes ou agglomérations qui l'ont mise en oeuvre). Dans la situation inverse, c'est-à-dire dans la très grande majorité des cas, la demande est supérieure à l'offre. La priorité est alors d'augmenter l'offre. Mais là, les autorités organisatrices des transports se font prendre dans un étau : non seulement elles doivent augmenter l'offre, mais elles doivent le faire avec de moindres ressources, car elles ne perçoivent plus de revenus issus de la vente de titres de transport.

Autre argument contre la mise en place de la gratuité : celle-ci inciterait certaines personnes qui font aujourd'hui le choix de marcher à prendre les transports. Selon les estimations d'Ile-de-France Mobilités présentées à cette mission sénatoriale, en cas de mise en place de la gratuité, 75% des nouveaux passagers dans les transports en commun seraient d'anciens piétons alors même que pour des considérations de santé publique il serait dommage d'inciter les gens à moins marcher.

En cas de mise en place de la gratuité, les automobilistes ne renieraient pas vraiment leur voiture

Quant au potentiel de réduction du nombre de voitures sur les routes, il ne serait pas significatif, puisque seuls 21% des nouveaux passagers devraient correspondre à d'anciens automobilistes. Mais, tout compte fait, une gratuité totale des transports collectifs permettrait de diminuer le trafic automobile en Ile-de-France de seulement 2%.

Autre point à ne pas négliger : même si la gratuité des transports en commun est mise en place, Ile-de-France Mobilités estime que 90% des déplacements effectués en voiture ne pourraient être reportés vers les transports collectifs sans perte de temps, et 40% seraient reportables avec une perte de temps de 15 minutes. Contrairement à ce qu'affirment de nombreux militants environnementaux, la voiture ne perdra donc pas totalement de son attrait.